



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 12 mars 2025 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 12 mars 2025 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I. OPTIMISATION DE LA GESTION DES PIP AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de la République a encouragé chaque Ministre à optimiser les budgets d'investissements pour renforcer l'efficacité de chaque ministère dans la réalisation de leurs PIP. A ce titre, de nombreuses réunions successives ont été effectuées avec tous les acteurs budgétaires au niveau des ministères, de la Primature et de la Présidence.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la demande de validation en Conseil des Ministres des Projets d'Investissement Public (PIP) du Ministère de la Santé Publique au titre de l'exercice 2025. L'objectif est d'améliorer l'accès à des soins de santé dans les zones reculées ou présentant des besoins considérables. Cela concerne notamment la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires publiques telles que les hôpitaux manara-penitra ainsi que les Centres de Santé de Base

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la présentation des Programmes d'Investissement Publics du Ministère de l'Éducation Nationale, au titre de l'année 2025, ainsi qu'à l'utilisation des crédits y afférents. Pour cette exercice 2025, le PIP du Ministère visera principalement à répondre aux besoins d'une part, en fournitures à destination des établissements scolaires pour l'organisation des examens officiels, des équipements scolaires et l'acheminement des kits et des intrants scolaires ; et des travaux de réhabilitation et de construction d'infrastructures scolaires notamment des établissements manara-penitra, d'autre part.

II.- COMMUNICATIONS

GOVERNEMENT

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale sur les engagements de Madagascar pour le Sommet NUTRITION POUR LA CROISSANCE (N4G), à Paris, du 27 au 28 mars 2025. Cette édition représente une opportunité de renforcer les engagements précédents et d'accélérer la lutte contre la malnutrition pour atteindre les objectifs mondiaux d'ici 2030. Un atelier national de concertation en janvier

a réuni les parties prenantes pour élaborer un projet d'engagements, soumis au Bureau Permanent du Conseil National de Nutrition. Un atelier de lancement a aussi eu lieu lors de la visite de hauts responsables des Nations Unies, où le Premier Ministre a recommandé d'intégrer le changement climatique dans ces engagements. Six engagements ont ainsi été définis :

- Réduire la malnutrition chronique et aiguë (objectifs d'impact).
- Mettre en œuvre la feuille de route pour la transformation des systèmes alimentaires (objectif programmatique).
- Accroître la part du budget de l'État dédiée à la nutrition (objectif financier).
- Renforcer la coordination stratégique multisectorielle (objectif politique).
- Faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle une priorité dans l'adaptation au changement climatique (objectif climatique).

Il est important de souligner que la lutte contre la malnutrition figure parmi les priorités de la Politique Générale de l'État. Grâce aux nombreux efforts entrepris par le Gouvernement, des résultats positifs ont déjà été enregistrés. Une diminution du taux de malnutrition a été observée, ainsi qu'une amélioration du taux d'utilisation des moyens de planification familiale. Madagascar sera représenté à ce sommet par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère de la Santé Publique, le Secrétariat d'État chargé de l'Autosuffisance Alimentaire et l'Office National de la Nutrition (ONN).

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'annulation partielle de l'arrêté 1416-MAER/DTC, du 01er avril 1969. Ledit arrêté a attribué gratuitement un terrain de 16a 55ca à l'église FJKM à Toamasina. Un litige a opposé les membres de l'église à Madame SAMPIVONY Claudine, qui avait obtenu divers permis entre 1986 et 1990. Un accord a été trouvé en 1998, ratifié par la FJKM en 2001, permettant à Mme SAMPIVONY d'occuper une parcelle de 20,15m x 14,02m. Cette portion a été détachée du terrain initial pour former une nouvelle propriété (TN15.371-BA, 02a 54ca), toujours sous contrainte d'attribution à la FJKM. L'annulation partielle de l'arrêté de 1969 est ainsi proposée afin de régulariser définitivement la situation foncière de Mme SAMPIVONY.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à l'encadrement des avenants en matière de marchés publics.

Un avenant est une modification contractuelle d'un marché public, requérant l'accord préalable de la Commission Nationale des Marchés. Dans la pratique, il a été constaté que certaines entreprises soumissionnent à des prix très bas pour remporter un marché, puis sollicitent des avenants qui augmentent considérablement le coût final, parfois au-delà des offres concurrentes. Cette communication verbale vise à rappeler le cadre réglementaire en matière d'avenants aux marchés publics, afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente. Ainsi, l'objet du marché ne peut en aucun cas être modifié par un avenant. Un avenant ne peut être conclu si les modifications dépassent un tiers (1/3) du marché initial. Les avances ne peuvent faire l'objet d'un avenant. Il est admis uniquement pour :

- Modification des clauses du marché : uniquement si elles concernent un élément déterminant du contrat et ne peuvent être réglées par d'autres dispositions contractuelles.
- Aucun avenant après la réception définitive des travaux.
- Modification des délais d'exécution : un avenant est nécessaire si le délai est prolongé au-delà des limites initialement prévues.

Tout avenant ayant une incidence financière devra obligatoirement être présenté en Conseil du Gouvernement ou en Conseil des Ministres avant validation par la Commission Nationale des Marchés.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au paiement de trois mois de bourse avec équipement pour les six universités et les trois IST. Il est important de rappeler qu'auparavant des dysfonctionnements majeurs ont été constatés dans la gestion des bourses. Toutefois, grâce aux efforts menés sur le terrain et à la mise en place d'un processus de digitalisation, des améliorations significatives ont été observées. Cette réforme a permis une réduction substantielle des coûts, passant de 43 milliards à 29 milliards ariary.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative au crédit de fonctionnement, au titre de l'année 2025 de l'Alimentation en Eau dans le Sud (AES).

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Conseil a approuvé la demande de prise en charge par le Ministère de l'Économie et des Finances des frais de déplacement international et des primes de présence des joueurs et du staff technique des BAREA, qualification Coupe du Monde 2026.

III.- ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret fixant les règles et procédures relatives à la délimitation numérique des domaines de l'Etat, des Collectivités Décentralisées et des personnes morales de droit public, à des fins d'inventaire et de gestion foncière. L'objectif est d'obtenir des données précises et détaillées des terrains afin d'assurer leur protection et de garantir la mise en œuvre des projets gouvernementaux. Le mode de gestion et d'enregistrement des terres suivra le même principe que l'ancienne méthode de bornage physique.

Le bornage physique actuellement en place s'avère coûteuse et chronophage, ce qui entraîne une couverture incomplète des catalogues fonciers. Une phase pilote a déjà été menée à Morondava avec l'application de solutions numériques et informatiques, et les résultats ont été immédiats : la délimitation des terrains a été entièrement réalisée en seulement deux mois.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant complément de recettes et de dépenses au profit de la Primature au titre de la Loi de Finances 2025 dans le cadre du versement d'indemnités d'assurance par le groupe African Risk Capacity (ARC).

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, EN CHARGE DES NOUVELLES VILLES ET DE L'HABITAT + MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a adopté le décret fixant les prescriptions sectorielles applicables à la délivrance de permis de construire, à la mise en place des réseaux électriques et de télécommunications, ainsi qu'à l'exercice d'activités dangereuses ou

interdites le long et aux abords des dispositifs de Transport par Câble sur tout le territoire de Madagascar.

IV.- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-857 du 11 avril 2024 et portant nomination de **Général de Division RAJAONARISON Volamanana Mamiarivelo**, Inspecteur Général Adjoint auprès de l'Inspection Général des Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-861 du 11 avril 2024 et portant nomination du **Général de Brigade AJIBARA Florent**, Directeur Central du Service de Santé Militaire du Ministère des Forces Armées.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-860 du 11 avril 2024 et portant nomination du **Général de Brigade RAKOTOMALALA Herisoa Mario**, Directeur des Reformes du Ministère des Forces Armées.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2015-0541 du 26 mars 2015 et portant nomination de **M. RANDRIAMANDIMBY Harinirina Tiana**, Directeur de l'Office National de Lutte Anti-Tabac du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-921 du 11 avril 2024 et portant nomination de **M. RAKOTOZAFY Germain**, Directeur de la Lutte contre les Maladies non Transmissibles du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-085 du 24 janvier 2024 et portant nomination de **Mme. RAHARIMAMONJY Laliarisoa**, Directeur Général de la Médecine Préventive du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Adoption du décret portant nomination de **M. RIJAMALALA Dera Jimmy**, Directeur Régional des Transports et de la Météorologie Betsiboka auprès du Ministère des Transports et de la Météorologie.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Adoption du décret abrogeant le décret n°2021-1232 du 10 novembre 2021 et portant nomination de **Mme. NOROMAMY Francine**, Directeur du Bureau de Traitement des Doléances et de la Lutte contre la Corruption auprès du Ministère des Travaux Publics.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- Adoption du décret portant nomination de **M. MAHALEFITRA Velomasy Moustapha**, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (DRJS) Faritra Betsiboka au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Adoption du décret portant nomination de **M. RASOLOTSIROFO Mon Myocarde Zoe Louis Miel**, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports (DRJS) Faritra Anosy au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-223 du 07 février 2024 et portant nomination de **M. BOTOMIARANA Donald Judicaël Tavao**, Directeur Général de la Communication du Ministère de la Communication et de la Culture.

V.- DIVERS

Le Président de la République a assuré un suivi rapproché de la distribution des vivres destinés aux districts affectés par le cyclone HONDE, à la suite de sa récente descente sur le terrain. Il a rappelé l'importance d'une gestion transparente et efficace de ces aides, sous le contrôle des communautés locales.

Dans ce cadre, la vente de "Vary Mora" a démarré ce lundi à Tuléar, à 500 ariary le kapoaka réparti sur 28 fokontany. Par ailleurs, un convoi de 10 tonnes de vivres est en cours d'acheminement vers Androka et Itampolo, avec une arrivée prévue demain. Le Chef de l'État a insisté pour que la vente de vary mora se fasse au moins trois fois par semaine afin de garantir leur accessibilité à la population.

Le Président a également mis l'accent sur la nécessité d'acheminer les carnets fokontany jusqu'aux localités les plus reculées, un outil essentiel pour le suivi des actions sociales et la distribution des kits solaires. Il a par ailleurs réaffirmé que les membres du gouvernement doivent être présents sur le terrain, aux côtés des citoyens, et non uniquement dans leurs bureaux.

Enfin, en vue de l'accueil du Sommet de la Commission de l'océan Indien (COI), le Président a donné des directives pour intensifier les préparatifs. Il a ainsi ordonné la tenue d'au moins deux réunions hebdomadaires pilotées par la Présidence de la République afin d'assurer une organisation optimale de cet événement d'envergure.

Iavoloha, ce 12 mars 2025,

***La Direction de la Communication
de la Présidence de la République***